

Époux ou Père

Prénoms Pascal

Nom MOURET
Né le 3 août 1980

à 11 heures 55
à Villecresnes (Val-de-Marne)

de (1) MOURET
Jean-Paul
et de (1) MATHIEU
Marie-Christine, Agnès

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (2)
Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau (2)

Épouse ou Mère

Prénoms Delphine, Sophie

Nom DUBOC
Née le 11 février 1983

à 17 heures 13
à Ris-Orangis (Essonne)

de (1) DUBOC
Patrice
et de (1) LOUVIGNY
Jocelyne, Pierrette, Yvonne

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (2)
Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau (2)

Mariage célébré à BRIE-COMTE-ROBERT

le 10 septembre 2011

à 14 heures 40

Les futurs époux ont déclaré (4)

qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

49

le 10 septembre 2011

Mentions marginales (3)



(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à ».

Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 338

Le 24 mars 2009
à 08 heures 37

est né(e) ⁽²⁾

Axel Thomas MOURET

du sexe masculin à Quincy-Sous-Sénart (Essonne)

reconnu(e) ⁽³⁾ le 10 janvier 2009 à la mairie
de Brie-Comte-Robert (Seine et Marne)

par ⁽⁴⁾ les père et mère

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

20 septembre 2011

L'officier de l'état civil

Sceau

par délégation



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(3) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(4) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 590

Le septembre 2014
à cinq heures vingt-trois
est né(e) Chloé Camille MOURET

du sexe Féminin

à CHALANS
(Vendée)

reconnu(e) ⁽²⁾

par ⁽³⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

8 octobre 2014

L'officier de l'état civil
Sceau

L'agent délégué

Maryvonne
CARRIOU-DUPUIS



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

⁽²⁾ Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
⁽³⁾ Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
⁽⁴⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____ à _____ heures
est né(e) ⁽¹⁾

du sexe _____ à _____

reconnu(e) ⁽²⁾

par ⁽³⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

⁽²⁾ Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
⁽³⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.